

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés, au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur HUET Daniel, Maire.

## Etaient Présents :

M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, M. DESHOGUES Jacky, Mme LE NAOUR Maryline, MM. LEFEVRE Franck et ONFROY Sylvain conseillers municipaux.

## Absents excusés :

M. PESSIN Philippe a donné procuration à M. HUET Daniel

M. BRICE Vincent a donné procuration à Mme LAMORT Rachel

M. CHILAYÉE Jean-Pierre a donné procuration à M. LEFEVRE Franck

-----

Mme LAMORT Rachel a été nommée secrétaire de séance

-----

Le nombre de conseillers étant de 11, les conseillers forment la majorité.

## ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU CONSEIL DU 27 JUIN 2023
2. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2
4. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAUX POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024
5. NOMINATION ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR
6. VALIDATION DU DEVIS CLÔTURE
7. DEMANDE DE FONDS SOLIDAIRE - PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER POUR LE CHANGEMENT DES LUMINAIRES DES BUREAUX DE LA MAIRIE
8. DEVIS SOL ACOUSTIQUE POUR LA GARDERIE
9. VALIDATION DEVIS SOL ACOUSTIQUE POUR LA CLASSE PRÉFABRIQUÉE DE CE1/CE2
10. VALIDATION CONTRAT DE MAINTENANCE DES 2 DEFIBRILLATEURS

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

## 1. DEL - 2023-27 : APPROBATION DU CONSEIL DU 27 JUIN 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil du 27 juin 2023.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2023

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 2. DEL. - 2023-28 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil Municipal du 8 mars 2022, les membres du Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer le devis des 2 défibrillateurs ainsi que le contrat de maintenance de ces derniers. (Cf. Délibération N° 2022/03 du 8 mars 2022). Cependant ledit contrat n'a pas été signé.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter la validation du contrat de maintenance à l'ordre du jour.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE d'ajouter le contrat de maintenance des 2 défibrillateurs à l'ordre du jour.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

## 3. DEL 2023-29 - DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget initial, certaines dépenses n'avaient pas pu être anticipées. Afin de pouvoir ouvrir les crédits nécessaires, une décision modificative est nécessaire.

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours.

Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

La décision budgétaire modificative N°2 présentée ci-dessous a pour but d'ajuster les crédits budgétaires aux dépenses en matière d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments public	17 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>17 000,00 €</b>			
D 023 : Virement à la section d'investissement		17 000,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>17 000,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et instal		14 350,00 €		
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>14 350,00 €</b>		
D 2112 : Terrains de voirie	1 330,00 €			
D 2135-12 : TRAVAUX ET MOBILIER ECOLE		4 000,00 €		
D 2135-26 : AMENAGEMENT GARDERIE		7 000,00 €		
D 2152-23 : VOIRIE CHEMIN LA JOURDANNIERE	6 000,00 €			
D 2183-11 : MOBILIER MAIRIE	3 120,00 €			
D 2183-26 : AMENAGEMENT GARDERIE		2 600,00 €		
D 2184-11 : MOBILIER MAIRIE	1 000,00 €			
D 2184-12 : TRAVAUX ET MOBILIER ECOLE		1 600,00 €		
D 2184-26 : AMENAGEMENT GARDERIE		4 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>11 450,00 €</b>	<b>19 200,00 €</b>		
D 231-25 : AMENAGEMENT DU BOURG	5 100,00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 100,00 €</b>			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				17 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>17 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>16 550,00 €</b>	<b>33 550,00 €</b>		<b>17 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>17 000,00 €</b>		<b>17 000,00 €</b>

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d':

- ADOPTER la décision budgétaire modificative comme présentée,
- Et DIT qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision budgétaire modificative comme présentée,
- DIT qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

## 4. 2023/30 - NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAUX POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et que :

- ↳ La Direction Régionale de L'INSEE par courrier en date du 20 Juin dernier, lui a demandé, de désigner par délibération un coordonnateur communal en vue du recensement de la population de 2024.
- ↳ Le personnel communal peut remplir cette fonction, et qu'il est possible d'en désigner deux, un titulaire et un suppléant.

Après ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme Stéphanie ALIX, en tant que coordonnateur titulaire,
- Mme Antoinette ALLOTEAU, en tant que coordonnateur suppléant.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 5. DEL.- 2023/31 : NOMINATION ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR :

Avant de se charger du recrutement d'un agent recenseur M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait demandé à Mme Claudine DESHOGUES, employée communale à temps non-complet si elle serait intéressée pour faire le recensement de la population sachant qu'elle serait occupée du 1er janvier au 17 février 2024. Cette dernière a accepté ce poste ayant déjà effectué le recensement de 1998

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2024 ;

Vu le Code général des collectivités locales ;

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3 ;

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

M. DESHOGUES Jacky ne prend pas part au vote et sort.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE la création d'un emploi non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la Loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 20 février 2024.
- DONNE leur accord pour créer le poste d'agent recenseur de la population de 2024.
- NOMME Madame Claudine DESHOGUES, en tant qu'agent recenseur

Votant : 10 ; Oui : 10 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 6. OBJET : VALIDATION DU DEVIS CLÔTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons pas reçu le devis concernant la clôture du mur de soutènement de l'aménagement du bourg. L'ordre du jour est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

## 7. DEL. - 2023-32 : DEMANDE DE FONDS SOLIDAIRE - PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER POUR LE CHANGEMENT DES LUMINAIRES DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de remplacer l'ensemble des luminaires des locaux de la Mairie afin de les passer en LED ; Il rappelle aux membres du Conseil que ce changement d'éclairage de nos bureaux (accueil, salle de réunion, bureau de Monsieur Le Maire et bureau service comptabilité) va permettre de réduire la consommation d'énergie, réduire les coûts et participera également à l'amélioration de l'empreinte écologique. Il rappelle qu'il va falloir faire une demande de subvention auprès de La communauté de Commune au titre de FONDS SOLIDAIRE PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils valident ces travaux et s'ils veulent faire une demande de subvention au titre FONDS SOLIDAIRE PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER pour ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE leur accord pour effectuer les travaux de changement d'éclairage de l'ensemble de la Mairie ;
- SOLLICITE l'aide de la Communauté de Commune au titre du FONDS SOLIDAIRE PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à constituer le dossier de ladite demande ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes s'y rapportant.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

## 8. DEL. - 2023-33 : DEVIS SOL ACOUSTIQUE POUR LA GARDERIE :

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise LPM FLOORING, spécialiste des revêtements de sol d'un montant de 3 332,56 € HT soit 3 999, 07 € TTC pour le changement du sol de la garderie afin que la pièce soit mieux isolée au niveau acoustique. Monsieur le Maire rappelle que cela améliorera les conditions de travail de nos agents autant pour la nuisance sonore que pour l'entretien des locaux.

Après étude du devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise LPM FLOORING suivant son devis d'un montant 3 332,56 € HT soit 3 999,07 € TTC ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit devis.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 9. DEL. - 2023-34 : VALIDATION DEVIS SOL ACOUSTIQUE POUR LA CLASSE PRÉFABRIQUÉE DE CE1/CE2 :

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise LPM FLOORING, spécialiste des revêtements de sol d'un montant de 3 213,70 € HT soit 3 856,44 € TTC pour le changement du sol de la classe préfabriquée CE1/CE2 afin que la pièce soit mieux isolée au niveau acoustique. Monsieur le Maire rappelle que cela améliorera les conditions de travail des élèves et de l'institutrice.

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Après étude du devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise LPM FLOORING suivant son devis d'un montant 3 213,70 € HT soit 3 856,44 € TTC ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit devis.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 10. DEL. - 2023/35 : VALIDATION CONTRAT DE MAINTENANCE DES 2 DEFIBRILLATEURS

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil Municipal du 8 mars 2022, les membres du Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer le devis des 2 défibrillateurs ainsi le contrat de maintenance de ces derniers. (Cf. Délibération N° 2022/03 du 8 mars 2022).

La société « A cœur Vaillant » proposait que la maintenance des 2 défibrillateurs se fassent en même temps que des communes environnantes afin de pouvoir bénéficier d'une remise tout en faisant 2 facturations séparées ce qui permettrait que la maintenance serait de 147 € HT par DAE par an. Cependant, les autres communes n'ont pas répondu à cette offre c'est pour cela que nous devons afin d'être en règle de l'entretien de nos 2 défibrillateurs signer ce contrat de suivi et de maintenance des défibrillateurs. Après un nouveau contact avec la société, cette dernière, nous propose la vérification et la maintenance de nos 2 défibrillateurs pour un montant de 320 € HT soit 167 € HT par défibrillateurs.

Compte tenu de ces précisions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance de des 2 défibrillateurs.

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

## 11. QUESTIONS DIVERSES :

- ⦿ Repas des anciens
- ⦿ Information rentrée scolaire
- ⦿ Information et point sur les travaux garderie
- ⦿ Point sur les travaux en cours et à venir (aménagement du Bourg, chemin de la Joudannière, bicouche Route de la mer...)
- ⦿ Point isolation phonique garderie/classe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

à Saint Aubin des Préaux, le 5 décembre 2023

Daniel HUET,

Le Maire



Mme LAMORT Rachel,

Secrétaire de séance

# PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES MEMBRES PRESENTS ET DES PROCURATIONS CM DU 5 DÉCEMBRE

2023

Membres présents ou ayant donné procuration	
M. HUET Daniel	Présent
Mme LAMORT Rachel	Présent
Mme BRIERE Nicole	Présent
M. GUESNON André	Présent
M. LEFEVRE Franck	Présent
M. BRICE Vincent	Donne procuration à Mme LAMORT Rachel
Mme LE NAOUR Maryline	Présent
M. CHILAYÉE Jean-Pierre	Donne procuration à M. LEFEVRE Franck
M. ONFROY Sylvain	Présent
M. PESSIN Philippe	Donne procuration à M. HUET Daniel
M. DESHOGUES Jacky	Présent